

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE ASSAINISSEMENT 2023

Le budget annexe assainissement est géré comme un service public à caractère industriel et commercial (SPIC). Il est assujéti à la TVA et un plan comptable spécifique est appliqué (M49). Le financement de ce budget annexe doit être assuré essentiellement par l'utilisateur, dans un cadre prenant en compte la valeur économique du service rendu.

I. La section de fonctionnement

LES DEPENSES

DEPENSES PREVISIONNELLES	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2023
O11 Charges à caractère général	383 525,16 €	323 234,47 €	479 732,15 €	578 857,00 €	493 863,02 €	705 760,00 €
O12 Charges de personnel	275 882,88 €	263 446,11 €	247 395,52 €	298 800,00 €	290 986,03 €	302 100,00 €
65 Charges de gestion courante	15 710,78 €	14 435,70 €	19 769,45 €	22 100,00 €	16 857,71 €	25 600,00 €
O14 Atténuation de produit	140 370,00 €	101 748,00 €	82 365,00 €	100 312,00 €	99 568,00 €	103 000,00 €
66 Charges financières	71 836,33 €	67 532,37 €	64 335,19 €	61 219,42 €	61 154,26 €	58 136,52 €
67 Charges exceptionnelles	423,39 €	10 653,34 €	1 976,80 €	13 000,00 €	5 227,11 €	13 000,00 €
68 Dotations aux amort, dépréciations des actifs	7 000,00 €	8 000,00 €	5 000,00 €	10 429,00 €	10 429,00 €	1 120,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	894 748,54 €	789 049,99 €	900 574,11 €	1 084 717,42 €	978 085,13 €	1 208 716,52 €
042- Amortissements	644 129,61 €	644 680,65 €	694 977,96 €	730 584,00 €	730 560,14 €	743 398,00 €
22 Dépenses Imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	56 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €
O23 Virement section investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 069 076,87 €	0,00 €	1 025 211,08 €
TOTAL GENERAL	1 538 878,15 €	1 433 730,64 €	1 595 552,07 €	2 940 378,29 €	1 708 645,27 €	3 017 325,60 €

Chapitre 011 Charges à caractère général d'un montant de 705 760 € (+42,91 % par rapport au CA 2022)

Les principales évolutions qui expliquent cette hausse sont les suivantes :

- + 139 540 € d'électricité (amortisseur inclus) ;
 - + 7 850 € d'eau ;
 - + 9 823 € de produits de traitements ;
 - + 19 230 € de travaux d'entretien des infrastructures ;
 - + 25 855 € de transport des boues ;
 - + 9 668 € de formations obligatoires ;
 - + 11 856 € de commissions aux Syndicats des eaux pour recouvrement de la redevance (exercice 2022) ;
-
- - 21 523 € de retraitement des boues ;
 - - 6 801 € de commissions à la société chargée d'élaborer le dossier de remboursement de TICFE ;

Chapitre 012 Frais de Personnel d'un montant de 302 100€ (+3,82 % par rapport au CA 2022)

Ces dépenses sont constituées des frais de personnel des agents titulaires, non titulaires et des remboursements des mises à disposition de personnels.

Les principales évolutions qui expliquent cette hausse sont liées à la hausse du point d'indice en juillet 2022, au GVT (Glissement Vieillesse Technicité) et au recrutement d'un apprenti en cours d'année 2022.

Chapitre 65 Charges de gestion courante d'un montant de 25 600 € (+ 51,86 par rapport au CA 2022)

Ces dépenses sont principalement constituées par la contribution au SDANC (Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif), à l'adhésion à l'ATD88 (Agence Technique Départementale) et aux redevances admises en non-valeur (en hausses de 10 600 €).

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

Chapitre 014 Atténuation de produit d'un montant de 103 000€ (+3,45 % par rapport au CA 2022)

Ces dépenses sont constituées par le reversement de la redevance de modernisation à l'agence de l'eau.

Chapitre 66 Charges Financières d'un montant de 58 136,52 € (-4,93 % par rapport au CA 2022)

Ces dépenses sont constituées par le remboursement des intérêts des emprunts.

Chapitre 67 Charges exceptionnelles d'un montant de 13 000 €

Ces dépenses sont constituées par des annulations de titres sur exercices antérieurs.

Chapitre 68 Provisions d'un montant de 1 120 €

Ces dépenses sont constituées par des provisions pour risques et créances douteuses (inscription budgétaire obligatoire).

TOTAL DEPENSES REELLES prévisionnelles 2023 : 1 208 716,52 €

Chapitre 042 Amortissements d'un montant de 743 398 €

Cette opération d'ordre est sans mouvement de trésorerie et s'équilibre en recettes d'investissement au chapitre 040.

Chapitre 23 Virement à la section d'investissement pour un montant de 1 025 211,08 €

Chapitre 22 Dépenses imprévues pour un montant de 40 000 €

**Soit un TOTAL des dépenses prévisionnelles de Fonctionnement 2023 de
3 017 325,60 euros**

(= 1 208 716,52 € + 743 398 € + 1 025 211,08 € + 40 000 €)

LES RECETTES

RECETTES PREVISIONNELLES	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2023
70 Produit des services du domaine	944 702,99 €	1 024 623,68 €	1 011 875,17 €	997 728,00 €	1 049 623,94 €	1 004 728,00 €
74 Dotations et participations	320 987,92 €	250 474,51 €	199 287,20 €	193 000,00 €	263 108,73 €	331 900,00 €
75 Autres produits gestion courante	2 367,34 €	2 521,37 €	5 193,98 €	5 200,00 €	5 735,36 €	5 800,00 €
77 Produits exceptionnels	12 829,14 €	4 256,43 €	114 463,34 €	30 000,00 €	29 879,25 €	35 996,00 €
78-7815-Reprise provision semi budgétaire	7 000,00 €	8 000,00 €	5 000,00 €	10 429,00 €	10 429,00 €	1 120,00 €
O13 Atténuation de charges	13 553,12 €	3 572,08 €	13 488,02 €	16 000,00 €	16 393,37 €	10 000,00 €
TOTAL RECETTES REELLES	1 301 440,51 €	1 293 448,07 €	1 349 307,71 €	1 252 357,00 €	1 375 169,65 €	1 389 544,00 €
O42 -777 quote part des subventions transférées	216 861,17 €	218 631,69 €	232 428,79 €	323 556,00 €	273 155,93 €	323 636,00 €
Excédent : 002	1 320 508,21 €	1 299 931,74 €	1 378 280,86 €	1 364 465,29 €	1 364 465,29 €	1 304 145,60 €
TOTAL GENERAL	2 838 809,89 €	2 812 011,50 €	2 960 017,36 €	2 940 378,29 €	3 012 790,87 €	3 017 325,60 €

Chapitre 70 Produits des services du domaine d'un montant de 1 004 728 € (-4,28 % par rapport au CA 2022)

Ces recettes sont constituées par les redevances (830 000 € / réalisé 2022 : 874 443 €), de la contribution des communes pour la gestion des réseaux unitaires (157 728 € HT) et des produits de dépotage et contrôles de conformité (17 000€).

La baisse est liée à une estimation prudente des volumes d'eau consommés par les ménages.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

Chapitre 74 Dotations, Subventions et Participations d'un montant de 331 900 € (+26,15 % par rapport au CA 2022)

Ces recettes sont constituées par les primes d'épuration de l'agence de l'eau (25 000 € / réalisé 2022 : 29 886€) et par les participations de l'entreprise Elivia et de l'hôpital Ravenel (306 900 €).
La hausse est liée à une augmentation des participations Elivia et Ravenel (+73 677 €).

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante d'un montant de 5 800 €

Ces recettes sont principalement constituées par le reversement des agents de leur participation aux tickets restaurants.

Chapitre 77 Produits exceptionnels d'un montant de 35 996 €

Ces recettes sont principalement constituées par la taxe pour immeuble raccordable et/ou taxe majorée d'assainissement (5 000 €), par une recette exceptionnelle de 25 000 € de cession du local de stockage des boues de Poussay.

A noter la fin des aides de l'agence de l'eau pour l'hygiénisation des boues d'épuration (14 410€ en 2022 et 54 341 € en 2021).

Chapitre 78 Reprise sur provisions d'un montant de 1 120 €

Ces dépenses sont constituées par la reprise des provisions pour risques et créances douteuses (inscription budgétaire obligatoire).

Chapitre 013 Atténuations de charges d'un montant de 10 000 €

Ces recettes sont constituées par les remboursements des assurances des arrêts maladies et accidents de travail des agents et par les subventions aux emplois aidés.

TOTAL RECETTES REELLES prévisionnelles 2023 : 1 389 544 €
--

Soit un excédent des opérations réelles de 181 477,48 euros (recettes réelles - dépenses réelles)

Chapitre 042 Amortissements des subventions pour un montant de 323 636 €

Cette opération d'ordre est sans mouvement de trésorerie et s'équilibre en recettes d'investissement au chapitre 040.

Chapitre 002 Excédent de fonctionnement n-I de 1 304 145,60 €

Soit un TOTAL des recettes prévisionnelles de Fonctionnement 2023 de 3 017 325,60 euros
--

(= 1 389 544 € + 323 636 € + 1 304 145,60 €)

2. Niveau d'épargne du BUDGET ASSAINISSEMENT

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023
Epargne de gestion	545 858,13 €	478 528,30 €	571 930,45 €	513 068,79 €	458 238,78 €	238 964,00 €
Epargne brute	469 457,55 €	406 691,97 €	504 398,08 €	448 733,60 €	397 084,52 €	180 827,48 €
Epargne nette	330 603,19 €	263 771,81 €	357 255,04 €	320 280,49 €	265 464,12 €	45 943,48 €

- L'épargne de gestion correspond à la somme des recettes réelles de fonctionnement diminuée des dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette.
- L'épargne brute correspond à l'épargne de gestion diminuée des intérêts de la dette.
- L'épargne nette correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

3. La section d'investissement

LES DEPENSES

DEPENSES PREVISIONNELLES	BP 2023
16 Emprunts	134 884,00 €
O20 dépenses imprévues	80 000,00 €
CHAPITRE 20 -21 – 23	1 913 558,19 €
Travaux divers	1 831 904,42 €
45 OPFI	214 606,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	4 174 952,61 €
O40 Subvention d'équipement - 139111-139118-13913-13914-13918	323 636,00 €
041- OP PATRIMONIALES-	150 000,00 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	473 636,00 €
TOTAL GENERAL	4 648 588,61 €

Chapitre 16 Emprunts et dettes d'un montant de 134 883 €

Ces dépenses sont constituées par le remboursement en capital des emprunts.

Chapitre 020 Dépenses imprévues d'un montant de 80 000 €

Chapitres 20-21-23 Dépenses d'investissements par opérations d'assainissement collectif d'un montant de 1 913 558,19 € (dont 350 706,19 € de restes à réaliser)

Ces dépenses sont principalement constituées par :

- 149 747,09 € pour l'acquisition de matériels divers (postes de relevages, armoires électriques, véhicule, équipements électromécaniques, licences et matériels informatiques, ...)
- 209 000 € pour la réalisation du schéma directeur d'assainissement (aide de 70% de l'AERM) ;
- 1 051 961,09 € pour l'étude et les travaux d'assainissement collectif d'Oëlleville (subventionné à 80% par l'AERM et le CD88) ;
- 5 208 € pour la fin des travaux d'assainissement collectif de Domvallier (subventionné à 80% par l'AERM et le CD88) ;
- 7 933,75 € pour la fin des travaux de renouvellement de réseaux rue Mulot à Mirecourt ;
- 19 143,76 € pour la fin des travaux d'assainissement collectif de Maziroth (subventionné à 80% par l'AERM et le CD88) ;
- 60 000 € pour le renouvellement du réseau à Ville sur Illon ;
- 60 000 € pour le renouvellement du réseau de la rue Canon à Mirecourt ;
- 350 000 € les travaux d'assainissement quai LeBreuil à Mirecourt (subventionné à 90% dans le cadre du PAPI MADON) ;

Article 21562 de travaux divers pour 1 831 904,42 €

Ces dépenses permettent d'équilibrer la section d'investissement.

Chapitre 45 Opérations pour compte de tiers (travaux de mise en conformité domaine privé) de 214 606 €

Ces dépenses concernent les travaux de raccordement des redevables de Domvallier et Maziroth (opération qui s'équilibre en recettes d'investissement).

TOTAL DES DEPENSES REELLES prévisionnelles 2023 : 4 174 952,61 euros

Chapitre 040 Subventions d'équipements d'un montant de 323 636 €

Cette opération d'ordre est sans mouvement de trésorerie et s'équilibre en recettes de fonctionnement au chapitre 040.

Chapitre 041 Opérations Patrimoniales d'un montant de 150 000 €

Cette opération d'ordre s'équilibre en recettes d'investissement au chapitre 041.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

Soit un TOTAL des dépenses d'Investissement prévisionnelles 2023 de
4 648 588,61 €

(=4 174 952,61 € + 323 636 € + 150 000 €)

LES RECETTES

	BP 2023
1068 excédents de fonctionnement capitalisé	0,00 €
13-Subventions investissement	1 935 057,76 €
16-Emprunt	0,00 €
45 OPFI	459 000,00 €
TOTAL RECETTES REELLES	2 394 057,76 €
O40 - 28 Amortissement des biens	743 398,00 €
041- OP PATRIMONIALES	150 000,00 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	893 398,00 €
001 Excédent d'investissement n-1	335 921,77 €
O21 Virement section Fonc.	1 025 211,08 €
TOTAL GENERAL	4 648 588,61 €

Chapitre 13 Subvention d'investissement d'un montant de 1 935 057,76 € (dont 1 114 157,75 € de restes à réaliser)

Ces recettes sont principalement constituées par :

- 146 300 € de subvention de l'agence de l'eau pour la mise en place d'un schéma directeur d'assainissement ;
- 837 722,50 € de subvention pour l'étude et les travaux d'assainissement collectif d'Oëlleville ;
- 128 560 € de subvention pour la fin des travaux d'assainissement collectif de Domvallier ;
- 509 776 € de subvention pour la fin des travaux d'assainissement collectif de Maziro ;
- 2 100 € de subvention pour l'étude pour le quartier des bassins à Mirecourt ;
- 306 900 € de subvention pour les travaux d'assainissement quai LeBreuil à Mirecourt dans le cadre du PAPI Madon ;

Chapitre 45 Opérations pour compte de tiers de 459 000 €

Ces recettes sont constituées par les participations des redevables de Domvallier et Maziro pour leur raccordement.

TOTAL RECETTES REELLES prévisionnelles 2023 : 2 394 057,76 euros

Chapitre 040 Amortissements d'un montant de 743 398 €

Ces opérations d'ordres s'équilibrent en dépense de fonctionnement au chapitre 042.

Chapitre 041 Opérations Patrimoniales d'un montant de 150 000 €

Cette opération d'ordre s'équilibre en dépenses d'investissement au chapitre 041.

Soit un total des opérations d'ordres de 893 398 €

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

**Soit un TOTAL des recettes d'investissement prévisionnelles 2023 de
4 648 588,61 €euros**

=

Recettes réelles de 2 394 057,76 euros

+

Opérations d'ordres de 893 398 euros

+

Excédent d'investissement N-I de 335 921,77 €

+

Virement de la section de fonctionnement de 1 025 211,08 €

4. La dette du BUDGET ASSAINISSEMENT

EMPRUNT	MONTANT DU PRÊT	DUREE	DATE DEPART	DATE DE FIN	TAUX FIXE	CAPITAL	INTERETS	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2023
STATION ET ASSAINISSEMENT JUVAINCOURT	225 000,00 €	20 ANS	31/01/2015	31/10/2034	3,6	10 436,89 €	5 393,39 €	143 264,12 €
STATION ET ASSAINISSEMENT PUZIEUX	276 184,00 €	12 ANS	31/03/2016	31/12/2027	1,32	23 450,53 €	1 473,59 €	96 954,57 €
TRX ASST SUR 6 COMMUNES ex-CCSD	1 549 000,00 €	25 ANS	31/10/2013	31/07/2038	3,68	54 149,53 €	40 948,67 €	1 078 736,76 €
TRX ASSAINISSEMENT programme 2017	1 000 000,00 €	20 ANS	01/04/2018	31/12/2037	1,38	46 846,50 €	10 456,14 €	728 361,56 €
TOTAL GENERAL						134 883,45 €	58 271,79 €	2 047 317,01 €

Capital restant dû au 31/12/2023 : 2 047 317,01 €

La capacité de désendettement (=encours de dette / épargne brute) serait de 11 années.

Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire au budget annexe pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'il y consacre toutes ses ressources disponibles.

5. Redevances d'assainissement collectif pour l'année 2023

- 1,30 €HT/m³ d'eau facturé au redevable par le service des eaux pour les communes de Ambacourt, Hymont, Juvaincourt, Mattaincourt, Mirecourt, Poussay, Puzieux, Ramecourt et des redevables de l'Aéropôle Sud Lorraine (communes issues de l'ex-communauté de communes du Pays de Mirecourt) ;
- 2,27 €HT/m³ d'eau facturé au redevable par le service des eaux pour les communes de Dompaire, Madame et Lamerey (Lamerey), Velotte et Tatignécourt (Velotte), Circourt, Madegney, Ville sur Illon, Regney, Bouxières aux Bois et Bettegney Saint Brice (communes issues de l'ex-communauté de communes du Secteur de Dompaire) ;
- 1,30 €HT/m³ d'eau facturé au redevable par le service des eaux + 35 euros de part fixe, pour la commune de Rancourt ;